



ARTS VISUELS VAUD

Procès-verbal de l'Assemblée générale du samedi 23 juin 2018 à 10h30

Musée Alexis Forel, Morges

Le président, M. Laurent Golay, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participants. Il remercie M. Yvan Schwab, directeur du Musée Alexis Forel, qui reçoit Arts Visuels Vaud à titre gracieux.

Les personnes suivantes sont excusées : Mmes Cécile Blanvillain, Danielle Dhaud, Paula Halter, Pascale Juillerat, Maria Lecoultre, Simone Mayor, Graziella Neuenschwander, Sabine Panchaud et Margrit Ritter et MM. Philippe Biéler, Olivier Cruchet, Robert Dhaud, Jean-Pierre Lecoultre et Stéphane Pétermann.

Un instant de silence est observé en mémoire de Mmes Heidi Sigmond et Josette Quattropiani, membres actives d'Arts Visuels Vaud, décédées cette année.

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale 2017

Le procès-verbal, préalablement envoyé aux membres par courrier, est approuvé.

2. Rapport du président

a. Soutiens

En 2017, plusieurs projets de qualité, qu'il s'agisse de publications, d'expositions, d'installations, ou encore de projets de médiation, ont été soutenus :

- Amis de Domenjod, publication d'une monographie
- Visarte Vaud, publication *Trésors de peintres* et exposition *Espace d'une sculpture*
- Amis de Marguerite Burnat-Provins, publication d'une monographie
- Hommes et culture, publication *Cloches à travers les images*
- Aaluägä, publication *Mon Tendre : photographie romande de mode*
- HEP Vaud, événement *Artiste et enseignant : duel ou duo ?*
- Silvana Solivella, publication *De la sal a la mar*
- Amis du Musée cantonal des beaux-arts de Lausanne, projet du *Musée d'élasthomère gravé*
- Association Albert-Edgar Yersin, catalogue raisonné numérique des dessins d'Albert-Edgar Yersin
- Musée des beaux-arts Le Locle, exposition Camille Scherrer
- Le Cabanon, exposition *Anthropomorphes*

- Musée Alexis Forel, résidence de Mounia Steimer
- Pâkomuzé, pérennisation du mandat de l'attachée de presse pour les éditions 2016 à 2018

Une bourse a également été octroyée à Mme Saida Bondini pour son travail de thèse sur *Les réseaux de patronage familiaux à Bologne dans la deuxième moitié du XVème siècle: entre dévotion privée et auto-affirmation politique*, sous la direction de Nicolas Bock et Guido Rebecchini.

b. Prix d'Arts Visuels Vaud

La huitième édition du prix a récompensé M. Alexandre Desarzens (Gymnase de Nyon), pour la filière Ecole de maturité, pour *ROD*, travail de design, et M. Simon Colliard (Gymnase d'Yverdon), pour la filière Ecole de culture générale et de commerce, pour la vidéo *Conversation*.

En 2018, le prix se tiendra au Gymnase d'Yverdon. La jurée extérieure sera Mme Sarah Burkhalter, responsable de l'Antenne romande de l'Institut suisse pour l'étude de l'art (SIK-ISEA). En l'absence du président, M. Laurent Golay, c'est Mme Sandrine Fontaine qui présidera le jury.

c. Voyages et visites

Le programme d'activités de l'année écoulée a rencontré une nouvelle fois un franc succès : il comptait sept visites d'expositions et de sites culturels, dont quatre sur une journée pleine, quatre visites d'ateliers et un voyage à Prague. Le président remercie le comité pour son investissement dans l'organisation de ces activités.

d. Conférences

Un premier cycle de conférences a eu lieu à l'hiver 2017-2018 avec les interventions de M. Bernard Piguet, directeur de Piguet Hôtel des Ventes à Genève, et de M. Michel Pastoureau, historien spécialiste de la symbolique des couleurs. Si la première, communiquée tardivement, a drainé peu de public, la seconde, en revanche, a été un succès. L'expérience sera donc poursuivie sur 2018-2019 avec trois conférences de :

- M. Eric Vigié, directeur de l'Opéra de Lausanne, et Mme Inès Lamunière, architecte ;
- M. Christian Bernard, directeur du MAMCO à Genève jusqu'en 2015 ;
- M. Laurent Le Bon, directeur du Musée Picasso à Paris.

Plus d'informations suivront en temps utile.

3. Rapport du trésorier

M. Olivier Grandjean, trésorier, commente les comptes 2017, tenus par la Fiduciaire Hervest à Lausanne. Ceux-ci présentent une perte de l'exercice de CHF 247'344.35 pour un total de bilan de CHF 2'745'015.85.

Comme demandé lors de la précédente assemblée générale, les comptes 2017 ont été fortement simplifiés, tout en respectant les statuts (un seul compte, pertes et profits regroupant les avoirs d'Arts Visuels Vaud et du Fonds Butticaz, mais indication différenciée des avoirs de chacune des rubriques).

Le Fonds Butticaz fait toujours l'objet d'un dépôt titres distinct auprès de la BCV qui porte la mention Fonds Butticaz.

Les titres ont été comptabilisés pour la première fois à leur valeur boursière au 31.12.2017 avec création d'une provision de 10% pour fluctuation boursière et de change (CHF 190'000.--). Les deux dernières années, la valeur boursière figurait en pied de bilan alors qu'une présentation à la valeur comptable était enregistrée.

Les soutiens divers atteignent CHF 82'000.-- en application des buts statutaires. Aucun achat d'œuvre d'art n'a eu lieu en 2017.

Les marchés financiers 2017 ont été favorables et permettent de comptabiliser un produit de CHF 70'794.08. Une réduction de l'exposition aux risques a été prise à fin 2017. La gestion du fonds Butticaz est assurée par la BCV qui dispose d'un mandat de gestion équilibré avec près de 50% de part actions. Des liquidités pour CHF 500'000.-- ont alors été constituées.

Les autres postes du compte de résultat sont en ligne avec les décisions de l'assemblée générale et du comité.

M. Grandjean constate à nouveau la réduction des cotisations. Il signale également que de très nombreux versements (cotisations, sorties et voyages) se règlent encore au guichet postal ce qui génère des frais non négligeables, alors que ces frais sont inexistantes en cas de virements par PostFinance ou par e-banking.

M. Grandjean propose que les bénéficiaires de soutien ou de bourse soient invités à adhérer à Arts Visuels Vaud pour une période d'au minimum 3 ans et invite le comité à se pencher sur ce point.

4. Rapport des vérificateurs des comptes, approbation des comptes et décharge donnée au comité et aux vérificateurs

M. Gérard Michaud, au nom des vérificateurs des comptes, Mme Olivia Thélin, excusée, et lui-même, déclare que les pertes et profits et les bilans concordent avec la comptabilité, qui est tenue avec exactitude. Les comptes sont approuvés à l'unanimité et décharge est donnée au comité et aux vérificateurs.

Sur demande d'un des membres, les comptes seront à l'avenir joints à l'invitation à l'assemblée générale.

Mme Thélin ne renouvelant pas son mandat, un successeur lui est trouvé en la personne de M. Reinier van Ouwenaller. M. Michaud, quant à lui, poursuit son mandat pour 2018.

Le président remercie le trésorier et les vérificateurs des comptes pour leur travail.

5. Renouveaulement du comité

Suite au départ de Mme Gisela Schekter, Mme Sandrine Fontaine est proposée à l'élection. Titulaire d'une licence en Lettres de l'Université de Lausanne, elle enseigne l'histoire de l'art et le français depuis 2004. Elle est actuellement en poste au Gymnase Auguste Piccard, à Lausanne. Elle est élue par acclamation.

Quant à M. Laurent Golay et Mme Anne Murray-Robertson, entrés tous deux au comité en 2006, ils arrivent au terme de leurs trois mandats. À la demande des membres du comité, ils sont proposés à réélection pour une durée de deux ans, ceci afin de faciliter la transition vers une nouvelle présidence. Ils sont réélus par acclamation.

6. Modification et validation des statuts

Dans le cadre d'une procédure de demande d'exonération d'impôts, l'Administration cantonale des impôts a attiré l'attention d'Arts Visuels Vaud sur le fait que, dans l'éventualité où l'exonération serait accordée, les statuts devront impérativement comprendre les deux clauses suivantes :

- En cas de dissolution, l'actif éventuel restant sera remis à une institution suisse et exonérée des impôts en raison de son but d'utilité publique ou de service public.
- Les membres du comité de l'association exercent leur mandat de manière bénévole. En ce sens la rémunération de la secrétaire, Mme Manon Saudan, est incompatible avec sa présence au comité. Avec son accord, elle devient donc secrétaire hors comité.

Dans l'expectative d'une réponse positive de l'Administration cantonale des impôts quant à l'exonération d'impôts, les modifications suivantes sont donc proposées :

- Art. 20 Le comité se compose de 7 à 9 membres. Il désigne en son sein : un président, un vice-président, un trésorier et un secrétaire. Les membres du comité sont élus par l'assemblée générale pour 4 ans et rééligibles deux fois.

devient

Art. 20 Le comité se compose de 7 à 9 membres. Hormis un président, le comité peut désigner en son sein : un vice-président, un trésorier et un secrétaire. Le secrétaire n'est pas tenu d'être membre du comité. Les membres du comité sont élus par l'assemblée générale pour 4 ans et rééligibles deux fois.

- Est ajouté : Art. 21 Les membres du comité travaillent de manière bénévole, sous réserve du remboursement de leurs frais effectifs.

- Est ajouté : Art. 22 Le comité a le pouvoir d'engager une personne au titre de secrétaire hors comité. Le secrétaire rend compte de son travail au comité.
- Art. 26 L'association est engagée par le président, le vice-président, le secrétaire et le caissier signant collectivement à deux.

devient

Art. 26 L'association est engagée par le président, le vice-président et le trésorier signant collectivement à deux.

- Art. 31 En cas de dissolution de l'association, le solde de l'actif social sera remis à une institution d'utilité publique poursuivant un but analogue.

devient

Art. 31 En cas de dissolution de l'association, l'actif éventuel restant sera remis à une institution suisse et exonérée des impôts en raison de son but d'utilité publique ou de service public poursuivant un but analogue.

Les modifications sont approuvées à l'unanimité.

7. Divers et propositions individuelles

Les coûts toujours plus importants des sorties en Suisse allemande et le faible taux d'inscriptions incitent le comité à solliciter l'avis des membres présents quant à leur souhait de continuer ou non à se voir proposer des visites en Suisse allemande. Décision est prise de maintenir ces sorties : il est jugé dommage de se priver de la riche offre culturelle de cette région.

Pour la première fois, à l'automne 2018, aura lieu un voyage en Espagne organisé en collaboration par une des membres de l'association et le comité. Les membres qui auraient la volonté de s'engager dans l'organisation de voyages sont invités à se signaler auprès du comité. Une proposition de voyage à Dresde et Leipzig est lancée par Mme et M. Catherine et Gérard Michaud.

Sur demande d'une des membres, le langage épïcène sera utilisé dans les statuts.

Enfin, le souhait est émis qu'Arts Visuels Vaud organise la visite d'un atelier de reliure.

La séance se clôt à 12h. Elle est suivie d'un repas pris en commun au Romantik Hôtel Mont-Blanc au Lac. L'après-midi est consacrée à la visite de l'exposition *Artistes aujourd'hui : la création contemporaine, artistes invités* au Musée Alexis Forel.